

FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN.

Nous nous faisons un devoir de reproduire ci-après le texte de la lettre circulaire du Secrétaire général adressée aux cercles et bureaux de perception, à l'occasion du nouvel appel fait par le Fonds Patriotique Canadien.

19 février 1917.

Monsieur et cher confrère,

Je me fais un devoir de porter à la connaissance de tous les sociétaires de l'Alliance Nationale, par l'intermédiaire de ses cercles et bureaux de perception, que le Fonds Patriotique Canadien fait de nouveau appel au public, sollicitant des souscriptions pour le soutien des familles de ceux qui combattent actuellement au front pour la défense des droits et de la liberté des peuples opprimés par le militarisme allemand.

L'Alliance Nationale, désirant seconder de toutes ses forces les généreuses initiatives prises par la plupart des institutions de notre pays, a accueilli favorablement cette demande; mais, vu que les ressources de sa caisse générale sont plutôt restreintes et qu'il est très important que son obole soit quelque peu en rapport avec le noble but à atteindre, elle vient aujourd'hui faire un appel pressant à tous ses membres et leur demander de la seconder par une légère souscription.

Comme vous le savez, sans doute, notre Société a largement fait sa part depuis le commencement de cette malheureuse guerre et elle voudrait continuer à aider jusqu'au jour de la victoire les œuvres du genre de celles qu'elle a accomplies avec tant de dévouement l'association du Fonds Patriotique Canadien.

Vous pourrez constater par les quelques lignes ci-après, reçues ce matin du Secrétaire de cette organisation, combien est apprécié le beau travail de l'Alliance Nationale dans les circonstances:

..... "Vos résolutions regardant le Fonds "Patriotique Canadien sont réellement dignes "d'admiration, et, il serait à souhaiter que toutes "nos maisons canadiennes-françaises soient im-"bues du même patriotisme....."

Que chacun de nos confrères réponde donc généreusement à l'appel fait pour une si noble cause.

Le moyen le plus pratique serait de faire faire cette collection par le Trésorier du cercle (ou le Percepteur du bureau de perception) qui transmettra le montant reçu, soit par ses rapports mensuels, ou directement au Trésorier général, Monsieur Alfred St-Cyr, au No 395, avenue Viger, Montréal, et ce, le plus tôt possible, afin que les oboles individuelles de nos membres forment une somme globale qui soit digne d'une institution de l'importance de l'Alliance Nationale.

Veillez agréer, monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments dévoués.

Fraternellement à vous,

Le Secrétaire général,

G. MONET.

Un excellent moyen pour inspirer confiance à nos membres, c'est de voir à ce que leurs bénéfices soient payés promptement lorsqu'ils sont frappés par la maladie. Que les officiers des cercles soient diligents dans l'expédition des réclamations en maladie. L'Exécutif fera honneur à ces réclamations sous le plus court délai.



MONSIEUR J.-A. PARADIS,
Trésorier de l'Alliance Nationale, Cercle
Hébert No 257.

Il nous fait plaisir de reproduire la photographie de cet excellent confrère, et de profiter de l'occasion pour lui offrir nos bien sincères félicitations pour la confiance que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil vient de lui témoigner, en le nommant Inspecteur des sociétés de secours mutuels pour la Province de Québec.

Cette promotion est certes bien méritée, et nous souhaitons au nouveau titulaire tout le succès qu'il a droit d'attendre dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

NOUVEAUX CERCLES.

CL. ALBANI No 456, établi à Lewiston, (Maine), E.U. Institué le 20 janvier 1917; organisé par M. Av. Bourbonnière, Org. et installé par M. F.-C. Laberge, Prés. gén., et M. Chs Duquette, I.C. Officiers:— Sub. P.G., Mme Joseph Levesque; Prés., Mme George Michaud; Vice-Prés., Mlle Maria Morin; Sec.-Arch., Mlle Evangeline Huard; Trés., Mlle Zoé Bureau; Md. Ex., Dr L.-J. Dumont et Dr J.-R. Morin; Comm., Mlle Bernadette Roy; Introd., Mlle Juliette Chandonneau.

CERCLE MARTEL No 457 établi à Lewiston, (Maine) E.U. Institué le 20 janvier 1917; organisé par M. Av. Bourbonnière, Org. et installé par M. F.-C. Laberge, Prés. gén. et M. Chs Duquette, I.C. Officiers:— Sub., P.G., Alidor Morin; Prés., M. Joseph Bureau; Vice-Prés., M. Ovide Maltais; Sec.-Arch., M. Philippe Couture; Trés., M. O.-W. Thibault; Md.-Ex., M.M. Drs L.-O. Roy, L.-J. Ducharme et R.-J. Morin; Comm., M. Louis Gagnon; Introd., M. Wilfrid Forgues.

CL. ADELAIDE D'ORLEANS No 458, établi à Valleyfield, (Beauharnois) P.Q. Institué le 2 février 1917; organisé par Madame S.-C. Price et installé par M. Chs Duquette, I.C. Officiers:— Chapelain, M. l'abbé S. Simon; Sub. P.G., Mme S.W. Laroche; Vice-Prés., Mme J.-D.-S. Tremblay; Sec.-Arch., Mme L.-J. Marchand; Trés., Mme N. Wallot; Md.-Ex., Dr S.-W. Laroche. Comm., Mme P. Godbout; Introd., Mlle E. Châtel.

Plusieurs recruteurs dans les cercles nous permettent leur concours pour les mois prochains; nous espérons que leurs démarches seront fructueuses.

AVIS.

PREUVE D'AGE.

La preuve d'âge est essentielle. Il faudra nécessairement la produire lorsque vous aurez atteint 60 ou 70 ans, ou à votre décès.

Ne croyez-vous pas qu'il vaut mieux remplir cette formalité durant votre vie et produire votre extrait de baptême au Secrétaire général pour faire certifier votre âge? (Ce document vous sera retourné immédiatement)—Dans ce cas, il n'y aura pas de nécessité de le produire à votre décès.

Nous constatons assez fréquemment que les héritiers sont dans l'embarras quand nous leur demandons de produire l'extrait de baptême parce qu'ils ne connaissent pas exactement le lieu de naissance et le nom des parents qui pourraient aider les recherches à ce point de vue.

Pour cette raison, nous conseillons à nos membres de remplir cette formalité durant leur vie.

BEAU MOUVEMENT A ENCOURAGER

C'est avec un vif plaisir que nous recommandons à tous les membres de notre société, et tous les mutualistes en général, de se procurer sans retard, au prix de 15 sous seulement l'exemplaire, le très beau "Chant mutualiste", poésie de M. Gustave Comte, journaliste, et musique de M. B.-F. Poirier, organiste à Saint-Jacques de Montréal et compositeur distingué. L'édition est sur papier fort et comprend l'accompagnement de piano. On peut se procurer le chant en s'adressant chez l'éditeur, 16 Craigie, Montréal, et il serait même désirable que l'on se groupât par cercles ou successales, pour envoyer une commande en bloc, ce qui permettra aux auteurs de faire un tirage très considérable.

Nous n'hésitons pas à dire que ce "Chant mutualiste" a du souffle et de l'envoie et est d'autant mieux désigné pour réhausser l'éclat de nos principales cérémonies, que la musique a un caractère à la fois grandiose et si facile que le refrain peut se chanter en chœur après une seule audition du soliste. C'est une œuvre patriotique où l'art véritable occupe la première place. Il ne faut pas oublier non plus que M. Gustave Comte est des nôtres comme chroniqueur mutualiste à la "Presse" et comme tel il a droit à tout notre encouragement.

ACCUSE DE RÉCEPTION.

Sanford, Maine, 7 décembre 1916

A M. Bourbonnière,
Représentant de l'Alliance Nationale
pour l'Etat du Maine, 139 rue Park,
Lewiston, Me

Cher Monsieur,

Il est de mon devoir de vous remercier d'être venu me payer le montant du certificat de décès de mon père que j'ai perdu si soudainement.

Il y a onze mois, lorsqu'il entra dans votre association, nous étions loin de penser que sitôt se réaliserait ce pourquoi tous s'assurent; néanmoins il faut bien reconnaître tous les jours que nous sommes sujets à la mort.

Je remercie sincèrement votre belle et importante société de sa promptitude à me payer ce mille piastres, (\$1000) montant du certificat de mon père et soyez assuré que je ferai tout ce qui me sera possible pour promouvoir l'extension de votre association que vous êtes à établir dans cet Etat.

Votre dévouée,

ALICE MARCOULLIER